

Conseil Municipal du 26 novembre 2020

Le vingt-six novembre deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 20 novembre 2020, se sont réunis à la Salle de La Passerelle, exceptionnellement pour respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, BEUDIN Jean-Cyrille, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, Mickaël LOINARD, MENARD Jeanine, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absent(s) excusé(s) : DUCHENE Lucie.

Pouvoirs : - néant.

Secrétaire de séance : Michel DURAND.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 29 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 3a - Décision Modificative Budgétaire n° 2020-01 / Budget Annexe Maison Médicale
- 7a - Restaurant scolaire : Prix de revient d'un repas
- 9b - DIA
- 9c - DIA
- 12 - CR du Conseil d'Ecole
- 13 - Acquisitions de chaises

Le Conseil Municipal accepte le rajout de ces questions à l'ordre du jour.

Opé 172 -Rue du Fief aux Moines (RD 125)

1) Emprunt : choix de l'organisme prêteur, conditions et signature du contrat de prêt

DCM 2020-11-26-01

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-10-29-05 statuant sur le montant à emprunter, et invite Jean-Cyrille BEUDIN, Conseiller Délégué Finances et Budgets, à présenter les résultats de la consultation d'organismes prêteurs.

Décision

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne de Bretagne - Pays de Loire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 :

DECIDE, pour financer les travaux de restructuration de la Rue du Fief aux Moines, la Commune de VAIGES contracte auprès de la Caisse d'Epargne de Bretagne - Pays de Loire un emprunt d'équipement local à taux fixe avec les caractéristiques financières suivantes :

- *montant : 500.000 €,*
- *amortissement : progressif (échéances constantes),*
- *durée totale : 15 ans,*

- dont différé : néant,
- taux : 0.43%,
- périodicité : trimestrielle,
- commission d'engagement (frais de dossier) : 0,10% du capital emprunté.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur Régis LEFEUVRE, Maire de Vaiges, à signer le contrat de prêt à intervenir au nom de la Commune, ainsi qu'à toutes démarches nécessaires à la mise en place de ce contrat.

Article 3 :

Le Conseil Municipal de Vaiges s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

Enregistrée en Préf le 01/12/2020

publiée le 09/12/2020

Opé 214 – Aménagement urbain (dent creuse) / Micro-crèche et logements locatifs MH

2) Approbation de l'Avant-Projet chiffré – plan de financement prévisionnel

DCM 2020-11-26-02

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu la réunion du 24/11/2020 avec Mayenne Habitat (déléguée sur maîtrise d'ouvrage) et A3 Architecture (Maître d'Oeuvre).

Etude toujours en cours et non chiffrée : question reportée.

Budgets annexes : situations de fin d'année

3) BA Maison Médicale /fin d'exercice 2020

3a) Décision Modificative Budgétaire n° 2020-01 /BA Maison Médicale

DCM 2020-11-26-03a

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
Total de la présente décision		0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire BP	48 981,00 €	48 981,00 €
Total section fonctionnement		48 981,00 €	48 981,00 €

Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
16 / 165	Remboursement dépôts de garantie		200,00 €
110 / 2132	Travaux Maison Médicale		- 200,00 €
Total de la présente décision		0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire BP	52 559,00 €	52 559,00 €
Total section investissement		52 559,00 €	52 559,00 €

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/10/2020

3b) Résultat d'investissement et restes à réaliser au 31/12/2020

DCM 2020-11-26-03b

Monsieur le Maire présente l'état (anticipé au 26/11/2020) des Restes à réaliser du Budget annexe « Maison Médicale » au 31 décembre 2020, et annexé à la présente délibération. Voir Evelyne pour paiement

Décision

Après examen de ce document, le Conseil Municipal :

-> PREND ACTE des montants de réalisations suivants :

- en dépenses : 48 315,80 € (avec reprise du déficit N-1 de 15 279 €)

- en recettes : 17 679 €,

permettant de constater un résultat de 30 636,80 € de déficit ;

-> DECIDE de poursuivre en restes à réaliser sur le budget 2021 les montants suivants :

- en dépenses : 0 €

- en recettes : 0 €

permettant de constater un résultat de 0 € de déficit.

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

3c) Examen du besoin de subvention à verser par le Budget Général pour l'équilibre de ce Budget Annexe

DCM 2020-11-26-03c

Considérant la délibération n° 2020-11-26-03a,

Considérant l'évaluation anticipée au 26 novembre 2020 de la situation des comptes de la section de fonctionnement du Budget Annexe « Maison Médicale » pour la fin de l'exercice 2020 ;

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant les résultats (anticipés) suivants :

-> report du déficit d'investissement N-1 = - 15 279,00 €

-> résultat d'investissement N = - 15 357,80 €

-> résultat en restes à réaliser N = 0,00 €

-> report excédent de fonctionnement N-1 = + 1 044,51 €

-> résultat de fonctionnement 2020 (anticipé) = + 686,58 €

soit un résultat global déficitaire de = - 28 905,71€

- DECIDE de verser une subvention de fonctionnement au BA « Maison Médicale » d'un montant de 32 000 € pour l'exercice 2020.

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

4) BA Lotissement du Haut Ormeau /fin d'exercice 2020**4a) Situation de fin d'année 2020 (stocks)**

DCM 2020-11-26-04a

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-12-22-06a l'autorisant à ordonnancer le versement ou le reversement de l'avance, et de la subvention nécessaire à l'équilibre de fonctionnement, en fin d'exercice budgétaire et comptable de ce Budget Annexe "Lotissement du Haut Ormeau".

Il précise qu'après examen de la situation d'avancement de ce lotissement pour la fin de l'exercice 2020, les crédits budgétaires étant suffisants :

- la subvention nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de ce Budget Annexe s'élève à **1 842,81 €** ;

- la situation de fin d'année de ce Budget Annexe nécessite une avance du Budget Général sur ce Budget Annexe pour montant de **2 632,92 €**
- la balance des stocks fin 2020 de ce lotissement s'établit à **361 351,57 €**.

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

4b) Décision Modificative Budgétaire n° 2020-01

DCM 2020-11-26-04b

Sans objet : crédits suffisants.

5) BA Lotissement des Roseaux /fin d'exercice 2020**5a) Situation de fin d'année 2020 (stocks)**

DCM 2020-11-26-05a

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-12-22-07a l'autorisant à ordonnancer le versement ou le reversement de l'avance, et de la subvention nécessaire à l'équilibre de fonctionnement, en fin d'exercice budgétaire et comptable de ce Budget Annexe "Lotissement Les Roseaux".

Il précise qu'après examen de la situation d'avancement de ce lotissement pour la fin de l'exercice 2020, les crédits budgétaires étant suffisants :

- la subvention nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de ce Budget Annexe s'élève à **0 €** ;
- la situation de fin d'année de ce Budget Annexe nécessite une avance du Budget Général sur ce Budget Annexe pour montant de **476,36 €**
- la balance des stocks fin 2020 de ce lotissement s'établit à **253 234 €**.

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

5b) Décision Modificative Budgétaire n° 2020-02

DCM 2020-11-26-05b

Sans objet : crédits suffisants.

Budget Général**6) Décision Modificative Budgétaire n° 2020-04 /Budget Général**

DCM 2020-11-26-06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
67 / 6714	Bourses "Arbre de Noël" régul		850,00 €
<i>Total de la présente décision</i>		0,00 €	850,00 €
	Pour mémoire DMB n° 2020-03	0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire DMB n° 2020-02	0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire DMB n° 2020-01	0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire BP	1 354 735,94 €	1 354 735,94 €
Total section fonctionnement		1 354 735,94 €	1 355 585,94 €

Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
172 / 1641	Rue du Fief aux Moines / emprunt	104 630,12 €	
Total de la présente décision		104 630,12 €	0,00 €
	Pour mémoire DMB n° 2020-03	0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire DMB n° 2020-02	75 000,00 €	75 000,00 €
	Pour mémoire DMB n° 2020-01	450,00 €	450,00 €
	Pour mémoire BP	1 400 365,79 €	1 400 365,79 €
Total section investissement		1 580 445,91 €	1 475 815,79 €

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

Services communaux

7) 7a) Restaurant scolaire : Prix de revient d'un repas

DCM 2020-11-26-07a

Le décompte du prix de revient d'un repas au restaurant scolaire pour l'année 2019 est remis ce jour aux conseillers municipaux.

réf cpta	Nature de dépenses	2018	2019	Var°/N-1
60611	Eau	914,64 €	1 141,07 €	25%
	Assainissement			
60612	Electricité	3 122,30 €	3 239,59 €	4%
60621	Gaz	6 472,06 €	7 880,34 €	22%
60623	Alimentation	28 513,92 €	28 768,54 €	1%
	Analyses Vétérin.			
60628	Pharmacie	50,27 €	14,76 €	-71%
60631	Produit entretien	2 103,55 €	2 098,35 €	0%
60632	Petit équipement	2 055,80 €	71,03 €	-97%
60636	Vêtements	246,36 €	81,00 €	-67%
6064	Fourn. Adm.+ doc			
6E+05	Entr. Bâtiment	247,52 €	3 774,01 €	
61558	Entr. Matériels	653,89 €	630,34 €	-4%
6156	Maintenance matér.	627,61 €	433,21 €	-31%
616	Assurance	125,59 €	125,65 €	0%
6262	Téléphone	341,00 €	394,20 €	16%
627	Frais prélèv			
	Redevances pour autr prestations	474,71 €	474,48 €	0%
62848	Autres services extérieurs		623,16 €	
63512	Taxes foncières	40,00 €	40,00 €	0%
65	Admiss non valeur			
	A- Total dép courantes	45 989,22 €	49 789,73 €	8%
		-6%		
	B - Recettes			
	vente repas cantine	64 219,66 €	64 776,15 €	1%
	C - Nbre repas facturés	18 778	18 458	-2%
	Dont vaigeois	12 493	10 575	-15%
	dont St Léger RPI	1 774	1 967	11%
	Dont autres extérieurs	4 511	5 916	31%

Prix de revient sans charges personnel (= A / C)	2,45 €	5%	2,70 €	
D - Charges de Personnel	104 843,56 €	19%	106 695,78 €	2%
Prix de revient avec charges personnel = (A + D + E) / C	8,03 €	23%	8,48 €	6%
Pour mémo : tarif vente 1 repas				
tarif enfant	3,42 €		3,45 €	
tarif adulte (pas de vente)	6,93 €		7,00 €	
Reste à charge Commune / 1 repas enf =	4,61 €		5,03 €	9%

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du prix de revient d'un repas au restaurant scolaire de Vaiges, tel que présenté ci-dessus.

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

7b) Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DCM 2020-11-26-07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur (pas d'augmentation) pour l'année 2021, comme suit :

Commune de VAIGES

Tarifs applicables au 1er janvier 2021 (décision du Conseil Municipal du 26 novembre 2020)	Tarifs 2021
LOCATIONS DE SALLES	
<i>Pour associations vaigeoises : 2 gratuités annuelles (toutes salles confondues, et en dehors des créneaux "habituels" d'activités)</i>	
SALLE POLYVALENTE	voir fin du document
SALLE CULTURELLE "La Passerelle"	voir fin du document
SALLE DE MUSIQUE	réservée aux associations vaigeoises (gratuit)
LOCATIONS DE MATERIELS + casse ou perte	
TABLES	
Location / table	5,60 €
Location / chaise	0,25 €
CASSE ou PERTE DE MATERIELS	
Chaise bois (piètement tube maron ou vert)	32,20 €
Chaise coque plastique (piètement tube)	32,20 €
Table grande (dim. 3,10 m X 0,76 m)	160,75 €
Table petite (dim. 2,50 m x 0,76 m)	107,20 €
Tables modulables :	
plateau (1,20 mx 0,80 m) l'unité	53,60 €
pied, tube (largeur ou longueur) l'unité	21,00 €
BASCULE PUBLIQUE	
BASCULE PUBLIQUE	

forfait unique (cf. délib du 31 mai 2007)		3,80 €
BORNE CAMPING CAR		
Borne camping-car		
Forfait jeton		3,00 €
CIMETIERE		
CONCESSIONS CIMETIÈRE		
<u>SIMPLES</u>	15 ans	100,00 €
	30 ans	160,00 €
	50 ans	265,00 €
<u>DOUBLES</u>	15 ans	202,00 €
	30 ans	318,00 €
	50 ans	530,00 €
COLOMBARIUM (tarif par urne)		
	15 ans	100,00 €
	30 ans	160,00 €
	50 ans	265,00 €
SERVICES PERISCOLAIRES		
RESTAURANT SCOLAIRE		
repas enfant		3,45 €
repas adulte		7,00 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE		
<i>Modulation tarifaire par rapport à Valeur QF moyen (mis à jour à chq rentrée scol)</i>		
Présence 1ère heure Tarif A pour QF > QF moyen 1236		1,63 €
Présence 1ère heure Tarif B pour QF < QF moyen 1236		1,10 €
Présence 1ère demi-heure Tarif unique		0,47 €
Présence 2ème demi-heure Tarif unique		0,47 €
forfait retard		17,90 €
CULTURE ET PATRIMOINE		
Droit d'inscription aux activités organisées		2,00 €
<u>Tarifs de vente de Livres de la Collection ROBERT- GLETRON</u>	Lettres d'un enfant	8,00 €
	Devoirs d'un écolier	8,00 €
	Régine	8,00 €
	Armande	8,00 €
	Poésies	8,00 €
	Biographie Œuvres pédagogiques	8,00 €
DROITS DE PLACE et DROITS DE VOIRIE /Régie		
<i>Marché - Primeurs - Maraîchers - Producteurs - Fleurs - Sapins ... Déballeurs et Marchands Forains avec étalages marchandises, Marchands ambulants, Etalages...; Camionnettes pizza, sandwiches, kebab, frites, galettes, crêpes, saucisses, ...</i>		
L'emplacement 5 ml maxi : Abonnement annuel (proratisé si abonnement en cours d'année)		54,65 €
1 stand ponctuel (marchands Occasionnels, passagers) de 5 ml, par jour		11,00 €
Le ml supplémentaire, par jour		11,00 €
Camions outillage, Vaisselle, Blanc, produits divers...		
1 expo-vente ponctuelle, par jour		32,60 €
Tarif électricité		
Forfait annuel		54,65 €
branchements sur un compteur municipal d'électricité (par jour)		5,50 €

Fêtes foraines					<i>gratuit</i>
<i>Sous réserve d'une Autorisation Occupation Domaine Public</i>					
Salle Polyvalente		LOCATIONS ET CHARGES			
Durées d'occupation	Grande Salle	Forfait Chauffage (15 oct. au 15 avril)	Forfait Ménage pour salle rendue non propre	Caution	
Vin d'honneur (1/2 journée maxi)	120,00 € (1)				
Location (durée maxi = journée + soirée)	200,00 € (1)	150,00 €	200,00 €	500,00 €	
<i>Pénalité pour oubli éteindre chauffage</i>	150,00 €				
Associations et autres organisations non vaigeoises : pour activités physiques ou sportives, tarif par heure d'occupation	8,90 €	2,70 €			

(1) remise de 20 % pour les habitants de la commune

Salle culturelle :		LOCATIONS ET CHARGES				
Durées d'occupation	Grande Salle (1)	Cuisine (1)	Petite Salle étage (1)	Forfait Chauffage (15 oct. au 15 avril)	Forfait Ménage	Caution
Réception après sépulture	<i>Forfait 40 €</i>					
Loc. 4 heures maxi. : - ou 1 demi-journée - ou Réunion - ou Vin Honneur	65,00 €	38,00 €	43,50 €	27,00 €	0	0
<i>Payable à 100 % à la signature du contrat de location</i>						
1 journée	238,50 €	76,00 €	51,50 €	54,00 €	108,00 €	433,00 €
<i>Arrhes : 30 % à la signature du contrat de loc.</i>						
2 jours	306,50 €	76,00 €	72,00 €	84,00 €	108,00 €	433,00 €
<i>Arrhes : 30 % à la signature du contrat de loc.</i>						

(1) remise de 20 % pour les habitants de la commune

Enregistrée en Préf le 09/12/2020

publiée le 09/12/2020

Associations

8) Dissolution de l'Association « Foyer des Jeunes »

DCM 2020-11-26-08

Question reportée (contacter le dernier Président de cette asso).

Urbanisme /DPU

9) Déclarations d'Intention d'Aliéner

9a) DIA pour immeuble sis 7 Rue des Eglantiers

DCM 2020-11-26-09a

Monsieur le Maire expose :

« Le 17 novembre 2020, la SCP RIOU-TOMBECK-FOUILLEUL, Notaires associés à Laval, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner du Consorts TRIHAN,

concernant un ensemble immobilier sis au n° 7 Rue des Eglantiers, et cadastré AB 79 et AB 80 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2016-02-11-06 en date du 11 février 2016, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présentée.

Décision :

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.***

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

9b) DIA pour immeuble sis 17 Rue des Lilas

DCM 2020-11-26-09b

Monsieur le Maire expose :

« Le 20 novembre 2020, la SCP GOUX-LAFOUX, Notaires associés à Meslay du Maine et Vaiges, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner du Consorts CARBONNET, concernant un ensemble immobilier sis au n° 17 Rue des Lilas, et cadastré AC 95 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2016-02-11-06 en date du 11 février 2016, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présentée.

Décision :

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.***

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

9c) DIA pour immeuble sis 24 Route du Mans

DCM 2020-11-26-09c

Monsieur le Maire expose :

« Le 20 novembre 2020, l'Etude Alain GUEDON, Notaire à Val de Maine, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner du Consorts CHANTEAU, concernant un ensemble immobilier sis au n° 24 Route du Mans, et cadastré AA 137 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2016-02-11-06 en date du 11 février 2016, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présentée.

Décision :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

Ressources humaines

10) Porté à connaissance du résultat de la procédure de recrutement d'un cuisinier

DCM 2020-11-26-10

Monsieur le Maire rend compte de la procédure de recrutement et du résultat : Monsieur Emmanuel LANGEVIN est recruté par mutation à compter du 1er janvier 2021.

Questions diverses

11) Présentation d'une offre (étudiante) de prestation pour diagnostic et développement de la Communication de la Commune

DCM 2020-11-26-11

Monsieur le Maire donne lecture du courriel reçu d'une étudiante dans le domaine de la Communication, et proposant la conduite d'un projet pour la Commune de Vaiges (diagnostic, suivi de la mise en place d'une stratégie et d'outils de développement). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet, et dans quelles conditions il pourrait être mis en place (travaux en partenariat avec les différentes commissions communales, missions, moyens et budget qui pourraient être alloués).

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inviter Mme Cindy GOUGEON à exposer son offre de prestation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Enregistrée en Préf le

-non soumis à enregistrement en Préf.-

publiée le 09/12/2020

Affaires scolaires et périscolaires

12) Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 19/11/2020

DCM 2020-11-26-12

Sophie ADAM, Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, rend compte de la réunion du Conseil d'Ecole du 19 novembre dernier de l'Ecole Eugène Hairy.

Opé 142 /Acquisition de Matériels

13) Acquisition de chaises

DCM 2020-11-26-13

Michel DURAND, Adjoint Vie Associative et Sports, rend compte des résultats de la consultation de divers fournisseurs.

Décision :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- DECIDE de retenir l'offre de la Sté MEFRAN s'élevant à 6 357,60 € TTC pour un lot de 300 chaises.*

Enregistrée en Préf le 03/12/2020

publiée le 09/12/2020

ANNEXE à la séance du

Jeudi 26 novembre 2020

Décisions du Maire sur délégations/DCM 2020-06-02-11 : Porté à connaissance du Conseil Municipal

Réf. Alinéa // article L 2122-22 du CGCT	date de l'acte	Objet	Montant engagé TTC
Alinéa 4° Marchés < 90 000 € HT	27-oct	Réparation Réseau Eaux Pluviales - Devis EUROVIA	5 263,20 €
	30-oct	Aménagement des Espaces Verts Rue du Fief aux Moines - Devis TROU	11 950,20 €
	30-oct	Pose Potelets - Devis CREPEAU	3 660,00 €
	30-oct	Mobiliers urbains - Devs MAVASA	6 431,57 €
	30-oct	Etude D'Aménagement pour la requalification du Centre Bourg - Devis TECAM	38 500,00 €
	04-nov	Traverse Chêne pour Terrain de boules- Parc des Rochettes et Plan d'eau - Devis SCIERIE MORVAN	856,80 €
	09-nov	Fourniture Peinture du Mur de l'Hôtel du Commerce - Devis Colorisme	481,04 €
	09-nov	Regarnissage Terrain Football -Devis TROU	1 424,91 €
	10-nov	Réparation sur Store de la Salle des Fêtes - Devis BARON	680,40 €
	10-nov	Colis Boîte Petit Beurre Mayennais - Distribution colis aux Aînés - Devis Le Biscuitier du Maine	289,12 €
	18-nov	Produits entretiens restaurant Scolaire - Commande A Pro Hygiene	204,51 €
	24-nov	Demontage et Remontage Cabine 17Ter Rte du Mans Log 2 et 5 Devis BLF	3 156,95 €
20-nov	Impression Bulletin Muncipal 16 Pages - 600 Exemplaires - Devis Imprimerie CORNUEL	842,60 €	
Alinéa 5° Louage < 12 ans	22-nov.	Départ Mde Bonnaud Solène Logement 31 Rue Robert Glétron	
Alinéa 8° Concessions cimetièrre	7-nov.	Case colombarium 30 ans	160,00 €

Organisation de Distributions

- colis aux foyers de personnes âgées : préparation des colis le vendredi 04/12, pour une distribution prévue le 19/12 (avec Bulletin communal et Dépliant communal).

Dates à retenir

- Départ en retraite de Chantale CHEVALLIER (ne souhaite pas de cérémonie)

Conseil Municipal

- Jeudi 17 décembre 2020
- Jeudi 28 janvier 2021
- Jeudi 25 février 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

Le Secrétaire de séance,

Michel DURAND


Le Maire,

Régis LEFEUVRE



